



Mission régionale d'autorité environnementale

Corse

**Information sur l'absence d'avis de la Mission
Régionale d'Autorité environnementale de Corse
sur le projet de carte communale d'Erbajolo (Haute-
Corse)**

n°MRAe 2020-AC2

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse (DREAL) le 30 octobre 2019, la commune d'Erbajolo a sollicité l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse sur son projet de carte communale au titre des articles R104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La mission régionale d'autorité environnementale de Corse n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 30 janvier 2020 (article R104-25 du code de l'urbanisme).